

EPS Villamont
Soirée des parents 9VG
Jeudi 12 septembre 2024

- **Mme Corinne Guinand, directrice**
 - **M. Bernhard Borter, doyen 9^e Saint-Roch**
 - **M. Marc Agocs, doyen 9^e Villamont**
-
- **EPS de Villamont**
 - **996 élèves**
 - **2 sites : Villamont et Saint-Roch**
 - **7 doyen.ne.s**
 - **2 secrétariats**
 - **52 classes**
 - **131 enseignants**
 - **202 élèves en 9^e**
- 10 classes de 9^e (5 classes de 9VG et 5 classes de 9VP)**

EPS Villamont

Soirée des parents 9VG

Jeudi 12 septembre 2024

1. Accueil
2. Informations générales par Marc Agocs et Bernhard Borter, doyens VP
3. Questions de portée générale
4. Rencontre avec les enseignants

Nouveautés de la 9VG

- **Nouvelles disciplines**
 - **OCOM (robotique/sciences, économie et droit, matic, travaux manuels, arts visuels, éducation nutritionnelle)**
 - **Formation générale (Forgen)**
- **Certaines disciplines enseignées avec des niveaux (1 et 2) français, mathématiques et allemand**
- **Certaines disciplines en configuration «classe» ou «groupe»**
- **Davantage de salles de classe et de déplacements**

Prévention

- **Développement des compétences sociales : D'Ecole**
- **Passage de Vogay dans les classes**
- **Animation bibliothèque : bases de la recherche en ligne (croisement des sources, sites publicitaires)**

Ecrans

**Gérer l'utilisation des écrans,
comment trouver un équilibre ?**



Illustrations: Juliette Rebellard

Ecrans

Pour accompagner votre enfant:

- S'informer sur le jeu auquel il/elle joue (contenu, durée, âge conseillé)
- Se renseigner sur les applications qu'il/elle télécharge
- Définir les paramètres de confidentialité
- Installer un contrôle parental
- Expliquer que la loi s'applique aussi sur les réseaux sociaux et les plateformes de jeux
- S'intéresser à ce qu'il/elle fait sur internet et les réseaux sociaux
- Le/La regarder jouer ou jouer avec lui/elle
- Garder le dialogue
- Montrer l'exemple



Ecrans

Pour aider votre enfant à gérer son utilisation des écrans :

- Fixer des règles avec lui/elle
- Limiter le temps d'écran pour qu'il/elle puisse :
 - Faire des activités variées
 - Faire ses devoirs
 - Se dépenser physiquement
 - Dormir suffisamment



Ecrans

Vous avez raison de vous inquiéter si votre enfant :

- Passe de plus en plus de temps sur les réseaux sociaux et les jeux vidéo
- Délaisse ses autres activités/loisirs
- Passe moins de temps avec ses ami-e-s, votre famille
- A de moins bons résultats scolaires
- A de nombreuses absences à l'école
- S'isole et se renferme
- Devient agressif-ve
- Est très fatigué-e
- Se plaint de douleurs (tête, ventre, etc.)

Vous avez des questions et souhaitez parler d'une situation qui vous préoccupe ? Parlez-en :

- À l'enseignant-e de votre enfant
- À l'infirmière scolaire et/ou au service d'aide de l'école
- Au/à la médecin de famille ou au/à la pédiatre

Ils et elles vous écouteront et vous orienteront vers des ressources.

Vous pouvez aussi consulter [actioninnocence.org](https://www.actioninnocence.org).

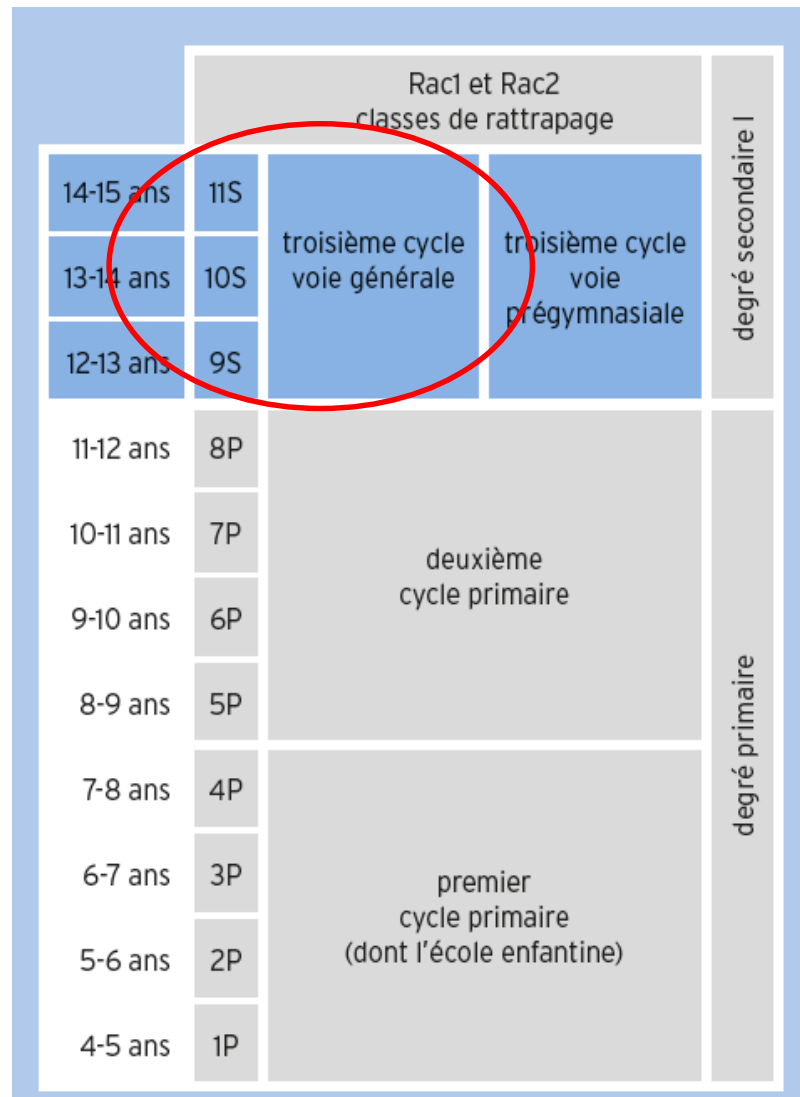
150^e anniversaire du collège de St-Roch
et fin des travaux de rénovations
Mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024



Voie Générale VG

accueille les élèves qui se destinent principalement à la formation professionnelle (apprentissage), ainsi qu'aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle.

Cycle 3 : cycle secondaire de 3 ans pour préparer son projet



Grille horaire 9VG

33 périodes =

12 langues (FRA, ALL, ANG)

7 mathématiques et sciences

4 sciences humaines et sociales

3 arts

3 éducation physique

2 formation générale

2 OCOM options de compétences orientées métiers

ACM (TM)

Economie et Droit

Arts visuels

Education nutritionnelle

Mitic – informatique

Sciences

Disciplines à la grille horaire (VG)	Français
	Allemand
	Anglais
	Mathématiques
	Sciences de la nature
	Histoire - Éthique et cultures religieuses
	Géographie - Citoyenneté
	Arts visuels
	Musique
	AC&M ¹ / Éducation nutritionnelle
	Éducation physique
	OCOM ²

Médias, images et technologies de l'information
et de la communication (MITIC)

¹ activités créatrices et manuelles

² options de compétences orientées métiers

Evaluation

- les notes vont de 1 à 6 avec demi-points (TS et TA);
- la note 4 correspond au seuil de suffisance;
- au semestre et à la fin de l'année, la moyenne par discipline est établie au demi-point;
- Au semestre, photographie de la situation; les moyennes sont établies sur toute l'année.
- les résultats sont communiqués dans l'agenda;
- les moyennes figurent dans le bulletin intermédiaire et le bulletin annuel de l'élève.

Nombre de notes: *tiré du Cadre général de l'évaluation 2022*

9 ^e à 11 ^e année, classes de rattachement et de rattrapage (degré secondaire)	1 à 2 périodes	1 TS	3 à 6 TS
	3 à 4 périodes	2 TS	5 à 9 TS
	5 périodes et plus	3 TS	7 à 11 TS

Nombre de travaux significatifs d'une discipline par semestre et par année scolaire

Communication des notes :

page hebdomadaire de l'agenda

registre informatisé NEO

Les travaux significatifs (TS) : régulièrement et tout au long de l'année, l'évaluation du travail scolaire de l'élève s'effectue à l'aide de travaux significatifs. Ils constituent les éléments essentiels de l'évaluation. Chaque travail significatif porte au moins sur un objectif d'apprentissage défini par le Plan d'études romand (PER) avec une ou plusieurs de ses composantes ayant fait l'objet d'un enseignement.

Les travaux assimilés (TA) : série de travaux qui vérifient uniquement l'acquisition de connaissances ou de techniques spécifiques. Cet ensemble de travaux fait l'objet d'une note par discipline. Pour chacune des disciplines, le nombre de ces travaux assimilés ne peut pas dépasser le quart de l'ensemble des travaux retenus.

TRAVAUX SIGNIFICATIFS

Français: _____ Mathématiques: _____
_____ _____
Allemand: _____
Option de compétences orientées métiers (OCOM): _____
Option spécifique (OS): _____
Anglais: _____
Sciences de la nature: _____
Géographie (9-10S): _____ Géographie-Citoyenneté (11S): _____
Histoire-Éthique et cultures religieuses: _____
Arts visuels: _____
Musique: _____
Activités créatrices et manuelles: _____

ÉLÉMENTS DE TRAVAUX ASSIMILÉS

_____ _____
_____ _____

INFORMATIONS DE L'ÉCOLE _____

_____ demande d'entretien

COMMUNICATIONS DES PARENTS _____

_____ demande d'entretien

Signature d'un des parents (ou de son/sa représentant-e) _____

15

Niveaux

En voie générale, l'enseignement du français, des mathématiques et de l'allemand est dispensé en deux niveaux.

Niveau 1 = niveau basique Niveau 2 = niveau supérieur

De l'enseignement consolidé est proposé aux élèves suivant les 3 disciplines en niveau 1.

Appui pour les soutenir.



Etablissement primaire et
secondaire de Villamont

Ch. des Magnolias 6
1005 Lausanne

Aux parents des élèves de 9-10-11VG
Niveaux 111

Ref. : «MA»

Lausanne, le 24 août 2021

Enseignement consolidé et appui spécifique pour les élèves de 9-10-11VG

Madame, Monsieur, chers parents

Les élèves de la voie générale qui suivent les objectifs de base dans les trois disciplines à niveaux et qui sont donc en niveau 1 en français, en allemand et en mathématiques, peuvent bénéficier d'un enseignement consolidé. Cet enseignement spécifique est là pour les aider dans leur parcours et les soutenir. L'appui est donné par des maîtres de l'établissement qui fonctionnent comme des tuteurs et ne sont pas forcément un des enseignants habituels de votre enfant.

Les tuteurs font un travail individualisé soit pour expliquer et exercer un sujet ou une branche qui pose des difficultés, soit pour aider les jeunes à développer leur manière de travailler et d'apprendre. Une grande part de ce coaching permet aussi de développer la confiance en soi et la motivation.

Si les enseignants estiment que votre enfant doit suivre cet enseignement consolidé, vous serez informés de la mise en place de cette mesure et de l'horaire spécifique par le biais de l'agenda. De votre côté, si vous ou votre enfant jugez qu'un tel appui serait utile, n'hésitez pas à en parler avec le maître de classe de votre enfant.

Cette année, nous avons choisi de placer ces appuis sur temps scolaire. Votre enfant profitera donc de cet enseignement individualisé sur son horaire normal, mais lorsqu'il est inscrit à cet appui, sa présence est obligatoire. Ce suivi peut durer quelques semaines ou avoir lieu tout au long de l'année.

Je reste à votre disposition pour toute demande relative à cette proposition et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Marc Agocs
Doyen

Copie à

- Corinne Guinand, Directrice de l'établissement de Villamont
- Maîtres de classe de 9-10-11VG
- Maîtres tuteurs pour l'enseignement consolidé

En fin de semestre (janvier)

Conditions de passage d'un niveau à l'autre (9^e à 11^e années)

- N1 → N2** Le passage du niveau 1 au niveau 2 est possible pour l'élève qui obtient dans une discipline à niveaux une moyenne semestrielle de :
- 5.5 et plus ;
 - 5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.
- N2 → N1** Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant-e de la discipline, l'élève peut passer du niveau 2 au niveau 1.

En fin d'année (juin)

Conditions de passage d'un niveau à l'autre (9^e et 10^e années)

- N1 → N2** Le passage du niveau 1 au niveau 2 est possible pour l'élève qui obtient dans une discipline à niveaux une moyenne annuelle de :
- 5.5 et plus ;
 - 5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.
- N2 → N1** L'élève passe du niveau 2 au niveau 1 s'il obtient dans la discipline concernée une moyenne annuelle de :
- 3 ou moins ;
 - 3.5, sur préavis de l'enseignant-e de la discipline.

Fin de 9^e année

Pour être promu de la 9^e à la 10^e, l'élève doit obtenir les totaux de points suivants (addition des moyennes annuelles des disciplines par groupes) :

Groupe principal : français + mathématiques + allemand + option spécifique (OS) ou OCOM + anglais + sciences + histoire + géographie + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles
= 44 points et plus

Groupe restreint : français + mathématiques + allemand + option spécifique ou OCOM
= 16 points et plus

Cas limites : Max. **1** point d'insuffisance par groupe

Cas limites: le conseil de direction statue d'office si une promotion, une réorientation d'une voie à l'autre, une certification ou une attestation d'admissibilité apparaît ou non pertinente en vue de la réussite ultérieure de l'élève. La décision doit être motivée en fonction de chaque situation.
Il ne peut pas être question d'accorder systématiquement, ni de refuser systématiquement une promotion, une réorientation ou une certification.

Réorientation de la VG à la VP

1) Au semestre ou en fin d'année, en principe sans redoublement avec OS et 3 niveaux
2:

Groupe principal: français + mathématiques + allemand + option spécifique (OS) + anglais + sciences + histoire + géographie + arts visuels + musique + activités créatrices et manuelles

→ 50,5 pts et plus $(5 + 5 + 5 + 4) + (7 \times 4,5) = 19 + 31,5 = 50,5$

Groupe restreint: français + mathématiques + allemand + option spécifique

→ 19 pts et plus $(5 + 5 + 5 + 4 = 19)$

Cas limites max. 0.5 point d'insuffisance par groupe

2) A la fin de l'année scolaire en 9^e et 10^e VG, par redoublement avec OCOM et 3 niveaux
2:

Groupe principal: Avec les mêmes disciplines mais sans compter l'OCOM

→ 46,5 pts et plus $(5 + 5 + 5) + (7 \times 4,5) = 15 + 31,5 = 46,5$

Groupe restreint: français, mathématiques et allemand

→ 15 pts et plus $(5 + 5 + 5 = 15)$

Cas limites max. 0.5 point d'insuffisance par groupe

Abandon de l'option spécifique

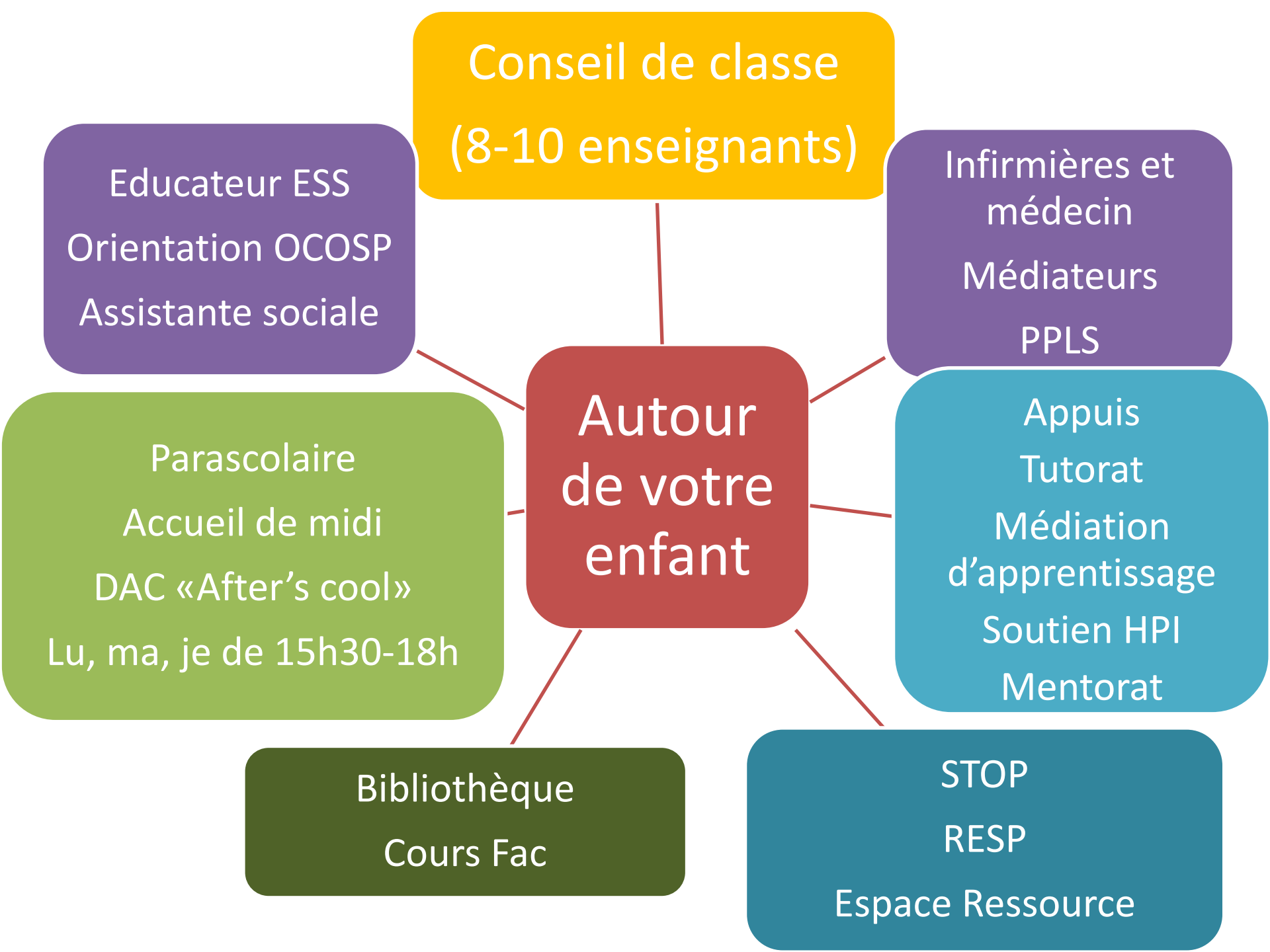
- **A la fin du premier semestre de 9^{ème}** sur demande des parents lorsque l'élève obtient une moyenne de 3 ou moins dans cette discipline.
- **En fin de 9^{ème} et en fin de 10^{ème}** lorsque l'élève obtient une moyenne annuelle de 3,5 ou moins dans la discipline.
- **En fin de semestre ou en fin d'année de la 9^{ème} à la 11^{ème}** lorsque l'élève suit trois disciplines en niveau 1 suite à un changement de niveau.

APPUIS 2024-2025

9^e-10^e-11^e

Bâtiment	Nom, prénom		Branche	Jour/heure	Lieu
Villamont	Coret	Stéphanie	allemand	Lundi de 12h05 à 12h50	A825
	Egger	P.-Emmanuel	maths	Mercredi de 12h10 à 12h55	A714
	Stark	Jonathan	anglais	Jeudi de 12h10 à 12h55 (1 sur 2)	A718
	Milicevic	Emmanuelle	français	Jeudi de 12h10 à 12h55	C503
	Bernard	Stéphane	OS MEP	Vendredi de 12h00 à 12h45	B312
Saint-Roch	Von Dungern	Astrid	allemand	Lundi de 12h05 à 12h50	423
	Borter	Bernhard	OS MEP	Mardi de 12h05 à 12h50	423
	Jacot	Marion	anglais	Mercredi de 12h05 à 12h50	622
	Damay	Anne-Sylvie	maths	Jeudi de 13h00 à 13h45	422
	Noüe	Christelle	français	Vendredi de 12h05 à 12h50	422

28.08.2024 / sd



Conseil de classe
(8-10 enseignants)

Educateur ESS
Orientation OCOSP
Assistante sociale

Infirmières et
médecin
Médiateurs
PPLS

Autour
de votre
enfant

Appuis
Tutorat
Médiation
d'apprentissage
Soutien HPI
Mentorat

STOP
RESP
Espace Ressource

Bibliothèque
Cours Fac

Parascolaire
Accueil de midi
DAC «After's cool»
Lu, ma, je de 15h30-18h



EPS de Villamont

L'Etablissement primaire et secondaire de Villamont accueille des élèves de 7^e et 8^e année primaire et de 9^e à 11^e année secondaire, répartis dans deux bâtiments scolaires situés au centre de la ville: le collège de Villamont et le collège de St-Roch.



A propos



Vie de l'établissement



Journée de l'écolier



Accompagnement et soutien



Santé, prévention, sécurité



Enseignement à distance

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER

STOP CORONA

COVID-19 - Rentrée scolaire 2020

Dès le 24 août 2020, tous les élèves de la scolarité obligatoire reprennent l'école, selon l'horaire habituel. Pour toutes infos, cliquez ici.

AVEC ACTIVITES VACANCES

Offre de vacances

Se balader à dos d'âne ou passer une nuit à la belle étoile, le domaine accueil vacances propose une palette d'activités adaptées aux envies des enfants et aux besoins des parents.

▼ Secrétariat

Tél. +41 21 315 47 41

Horaires d'ouverture:
7h30-10h30, 11h15-11h45
13h45-14h40, 15h25-16h30

Permanence téléphonique:
Lundi-vendredi 07h30-11h45
Mardi 07h30-11h45, 12h30-16h30

- ▶ Réfectoire
- ▶ Vacances et demandes de congés
- ▶ Commission d'établissement
- ▶ Ecole vaudoise

Camps de ski à Leysin

- du 13 au 17 janvier 2025
9G3 + 9G4 + 9G5 (St-Roch)
- du 27 au 31 janvier 2025
9G1 + 9G2 (Villamont)
- participation financière des parents: 80.- CHF
- possibilité de demander des subsides à la commune
- possibilité de prêt de matériel par la commune



Absences:
Merci d'envoyer un courriel à
l'adresse suivante:
absence-vi@lausanne.ch

Ligne d'appel en cas de
problèmes.

021 315 47 53 VI

021 315 63 16 STR

Dans ce cas, il faut donner
une excuse écrite.

Justification d'absence

Art. 99 Absences des élèves et arrivées tardives (RLEO)

¹ Le directeur met en place une procédure permettant aux parents comme aux enseignants de signaler rapidement l'absence d'un élève en classe. Il en informe les parents en début d'année scolaire.

² Un **certificat médical** est exigé en cas d'absence pour maladie ou accident excédant une semaine ou en cas d'absences répétées. En cas de doute sur le bien-fondé d'un certificat médical, le directeur peut demander au médecin cantonal une vérification auprès du médecin signataire dudit certificat.

³ Les enseignants signalent les absences non justifiées et les arrivées tardives des élèves à leurs parents puis, en cas de récurrence, au directeur, qui transmet au préfet le rapport des absences non justifiées et des arrivées tardives, qu'elles soient imputables ou non aux parents.

⁴ Les enseignants veillent à ce que l'élève dispose des informations et du matériel lui permettant de combler les lacunes dues à une absence de l'école.

Demande de congé

Art. 54 Congés individuels des élèves (RLEO)

¹ **Sur demande écrite et motivée des parents**, le directeur peut accorder jusqu'à dix-huit demi-journées de congé à un élève au cours d'une année scolaire. Il en examine le bien-fondé, dans l'intérêt de l'élève et de l'institution. En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances.

² Sauf cas d'urgence ou situation imprévisible, la demande doit être adressée au moins deux semaines à l'avance.

³ Lorsque la demande des parents dépasse l'équivalent de dix-huit demi-journées de congé, elle est transmise au département pour décision. L'autorisation peut être assortie de conditions relatives à la poursuite de la formation scolaire de l'élève. Demeurent réservées les dispenses de cours accordées par le directeur à un élève qui suit un traitement médical ou pédo-pédagogique, ou qui bénéficie d'un aménagement horaire consenti en vertu de l'article 5 du présent règlement.

⁴ En règle générale, un congé de longue durée n'est pas accordé au cours de deux années scolaires consécutives.

⁵ Une directive détermine les motifs pour lesquels un congé peut être accordé.

Formulaires

Les formulaires de justification d'absence et de demande de congé se trouvent dans les pages suivantes. Ils sont signés par les parents et remis à l'enseignant-e.

D'autres formulaires peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'établissement scolaire ou sur le site www.vd.ch/scolarité.

Signature

d'un des parents (ou de son/sa représentant-e) _____

ABSENCE / CONGÉ

Justification d'absence

Demande de congé

Prénom et nom de l'élève _____

Classe _____

Absent-e

du (jour et date) _____

heure _____

au (jour et date) _____

heure _____

Motif _____

Date _____

« En principe, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances. »
RLEO, Art. 54

Prénom et nom du parent
(ou de son/sa représentant-e) _____

Signature

d'un des parents (ou de son/sa représentant-e) _____



formulaire
absence congé

Congés Joker

- Aucun justificatif nécessaire
- Annoncés minimum 2 jours avant par écrit au maître de classe
- Pas plus de 2 demi-journées à la suite
- Pas durant les sorties scolaires, ECR
- Ne peut être cumulé à un congé motivé
- 6 demi-journées maximum par année

JOM LE JOURNAL

FUTUR EN
TOUS GENRES
Nouvelles perspectives pour filles et garçons

14
NOV
2024



Atelier chauffage pour les filles (photo : J'oser Team SG 2019) atelier enseignant de classes enfantines pour les garçons (photo : EP Brézil)

DÉCOUVRE UN UNIVERS PROFESSIONNEL D'UN AUTRE «GENRE»

La Journée oser tous les métiers (jom) / Futur en tous genres s'adresse aux élèves de 7^e à 9^e année du canton de Vaud. Elle vise à lutter contre les stéréotypes de genre dans les choix de métier. Les statistiques montrent en effet que les choix effectués par les filles et les garçons à l'issue de la scolarité obligatoire demeurent très différenciés. Durant cette journée, les élèves découvrent un métier exercé par une majorité de personnes de sexe opposé en accompagnant un ou une adulte durant sa journée de travail ou en participant à un atelier (principe croisé). Cette journée a lieu chaque année, le 2^e jeudi de novembre. Plus d'informations sur vd.ch/jom.

COMMENT PARTICIPER ?

AVEC OU SANS ATELIER :

- Complète le formulaire en fin de journal
- Remets-le à ton enseignante ou ton enseignant d'ici au 4 octobre 2024

POUR PARTICIPER À UN ATELIER DU BUREAU DE L'ÉGALITÉ :

- Inscris-toi à l'atelier désiré sur internet : www.futurentousgenres.ch entre le 9 septembre et le 1^{er} octobre dans la mesure des places disponibles

Sans accès à internet, fais-toi aider au 022 388 74 73. Tu es bien sûr la possibilité de suivre un atelier durant une demi-journée et d'accompagner une personne de sexe opposé au travail durant l'autre partie de la journée.



Bureau de l'égalité entre les femmes
et les hommes (BEFH)
Département de l'économie, de l'innovation,
de l'emploi et du patrimoine (DEEP)
www.vd.ch/egalite

Direction générale de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée (DGEO)
Département de l'enseignement et de la
formation professionnelle (DFP)
www.vd.ch/dgeo

JOM
14
NOV
2024

Futur en tous genres
Pour toute question ou renseignement,
contacter la Coordination romande
au 022 388 74 73
ou 079 531 31 28
info@futurentousgenres.ch

« J'ai pu faire
ma pochette de
téléphone tout
seul à partir d'un
bout de tissu. »

Témoignage d'un participant
à l'un des ateliers

TU MANQUES D'IDÉES ?

Il n'est pas obligatoire d'accompagner l'un de tes parents. Tu peux accompagner une voisine, un voisin, ta marraine, ton parrain, des proches. Il est aussi possible de participer à une activité organisée par une entreprise ou une administration qui respecte l'objectif de la journée. Le BEFH propose également des ateliers décrits dans ce journal. Si tu restes en classe, ton enseignante ou ton enseignant peut proposer une activité disponible sur vd.ch/jom.

LES ATELIERS p. 2-3
CONCOURS JOM p. 4
INSCRIPTION p. 4

Suite de la soirée



- Questions???
- Rencontre avec les enseignants

Qui est qui?

9G1

M. Quentin Amstutz
Villamont
A 710

9G2

M. Kamel Ouis
Villamont
A 707

9G3

Mme Julia Fahrhan
St-Roch
Bibliothèque

9G4

M. Julien Bohny
St-Roch C 502

9G5

Mme Sybille Weber
St-Roch
C 504